

RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Laurent Miéville et consorts pour une politique de sensibilisation pré-universitaire à l'entrepreneuriat

1. PREAMBULE

La commission nommée pour étudier ce postulat s'est réunie le vendredi après-midi 27 novembre 2015 à la Salle de conférences 55 du DFJC, Rue de la Barre 8, à Lausanne, de 14h30 à 16h15.

Elle était composée de Mesdames les députées Laurence Cretegy, Anne Papilloud, Myriam Romano-Malagrifa ainsi que de Messieurs les députés José Durussel, Julien Eggenberger, Nicolas Glauser, Pierre Grandjean, Christian Kunze, Laurent Miéville, Gérard Mojon ainsi que de la soussignée, confirmée dans le rôle de présidente-rapportrice.

Madame la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon, Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) était également présente à cette séance ainsi que M. Séverin Bez, Directeur général à la Direction général de l'enseignement postobligatoire (DGEP) et Mme Ariane Baechler, Directrice adjointe à la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES).

Les notes de séance ont été prises par M. Fabrice Lambelet, secrétaire de commissions au Secrétariat général du Grand Conseil (SGC) pour lesquelles il est ici remercié.

2. POSITION DU POSTULANT

Cet objet est tiré en partie de son expérience professionnelle où il dirige Unitec, un bureau de transfert de technologies et de compétences à l'Université de Genève (UNIGE), depuis plusieurs années. Un des souhaits des jeunes personnes qu'il a pu côtoyer dans ce cadre est de pouvoir être sensibilisées à l'entrepreneuriat plus tôt dans leur parcours scolaire. Pour lui, l'entrepreneuriat doit être appréhendé dans un sens plus large qui comprendrait en particulier l'entrepreneuriat social. Quant au terme « pré-universitaire » contenu dans le titre du postulat, il est précisé que celui-ci ne s'adresse pas qu'à des futurs universitaires, mais aussi à des jeunes de 12 à 18 ans. Le postulat vise ainsi deux buts précis :

- encourager davantage les jeunes à l'entrepreneuriat au sens large ;
- établir un rapport sur les activités de sensibilisation à l'entrepreneuriat auprès des jeunes en formation dans le canton de Vaud et placer celles-ci en comparaison inter-cantonale.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Si le terme d'entrepreneuriat est souvent appréhendé sur le seul plan économique, le Conseil d'Etat reconnaît qu'il recoupe désormais aussi des dimensions dépassant ce seul plan. En effet, plusieurs organismes de soutien à l'entrepreneuriat social ou technologique sont apparus ces dernières années dans le canton de Vaud comme par exemple la Fondation pour l'innovation technologique (FIT), Innovaud et Genielem.

Par rapport à la dimension « pré-universitaire », il faut comprendre le domaine postobligatoire (gymnases et formation professionnelle), car la plupart de ces jeunes étudiants ne feront pas d'études universitaires.

Par contre, le CE avoue une réticence à propos des programmes de sensibilisation à l'entrepreneuriat mentionnés dans le postulat ; réticence exprimée à travers l'exemple du développement par la Poste d'un programme de sensibilisation à l'économie qui pouvait déboucher, au final, sur l'ouverture d'un compte. Enfin le département informe qu'il n'est pas entré en matière sur l'implémentation du

programme « Young Enterprise Switzerland 9-20 ans » dans les différentes institutions scolaires du canton de Vaud car les enseignements, prévus par ce programme, étaient déjà dispensés par les maîtres de l'école obligatoire (citoyenneté, économie de base, etc.).

Le département fait un point de situation concernant la sensibilisation à l'entrepreneuriat durant les principales phases de la formation dans le canton de Vaud :

- l'enseignement obligatoire : les plans d'études ne sont pas adaptés à l'entrepreneuriat en lui-même, mais au monde professionnel ; le premier devoir de l'école obligatoire étant de fournir de bonnes compétences de base aux élèves ;
- l'enseignement postobligatoire :
 - A. les gymnases : la sensibilisation à l'entrepreneuriat n'est pas intégrée à proprement parler dans les plans d'études, même si cela peut être abordé dans des cours spécifiques ou lors de semaines spéciales ayant lieu dans certains gymnases ;
 - B. la formation professionnelle : un certain nombre d'enseignants ont été actifs dans l'entrepreneuriat (les métiers de bouche par exemple) et sont susceptibles de transmettre cette expérience aux étudiants ;
- l'enseignement supérieur (Université et Hautes écoles spécialisées - HES) : celles-ci sensibilisent tout étudiant ou chercheur à l'entrepreneuriat (cours de soutien, formations, interventions ponctuelles, organisation d'évènements de sensibilisation), afin de développer des idées pour démarrer « une start-up ». A cela s'ajoute l'existence de bourses qui peuvent être attribuées dès la définition et le développement de ces idées (bourses offertes par la FIT, Génielem, Innovaud). Pour obtenir ces bourses, les étudiants sont informés via des canaux très larges (sites internet des écoles, mailing, flyers, communications diverses, etc.). Enfin, il existe des liens entre des « incubateurs » et les Hautes écoles (les relations entre Y-Parc et la Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud - HEIG-VD par exemple) où les jeunes bénéficient de cadres et de services dans l'optique de réussir leurs premiers pas dans le monde de l'entrepreneuriat.

4. DISCUSSION GENERALE

Pour certains commissaires, l'entrepreneuriat est avant tout un état d'esprit, difficile à apprendre ou à enseigner. Il peut cependant s'acquérir par échanges et contacts entre pairs. Tous s'accordent à relever que la sensibilisation à l'entrepreneuriat doit s'accompagner par le développement d'un sens de l'éthique.

Il est relevé que, par rapport à la scolarité obligatoire, quelques actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat sont menées au travers des cours à options notamment, mais qu'il existe des disparités entre les établissements à ce sujet. Cela pourrait être intensifié mais à condition que cela s'effectue sur une base volontaire. Le domaine postobligatoire paraît néanmoins plus approprié pour tenter d'inculquer l'envie d'entreprendre. Une commissaire informe à cet égard qu'a eu lieu récemment la 2^e édition de la semaine entrepreneuriale organisée conjointement par la Ville de Renens, l'ECAL et le Service de la promotion économique et du commerce (SPECo) sur les sites du Closel et de l'ECAL pour des étudiants possédant un intérêt pour l'innovation.

Dans l'enseignement supérieur, certaines Hautes écoles ont développé cette sensibilisation depuis quelques années, mais cela ne concerne encore qu'une petite minorité d'étudiants (10 à 15%) et sur une base volontaire.

Pour plusieurs commissaires, cette sensibilisation devrait s'effectuer principalement en dehors des institutions de formation en considérant qu'il faut miser sur l'engagement des jeunes dans différents projets hors du cadre de la formation (culturels, sportifs, sociaux, économiques, etc.) et mobiliser leurs compétences pour la suite de leur parcours de vie. Les autorités publiques sont déjà actives dans ce domaine par exemple à Renens, où il existe un soutien à l'innovation et à l'entrepreneuriat avec un délégué à la jeunesse appuyant les projets de jeunes ou de collectifs de jeunes. La Ville de Lausanne et l'Etat de Vaud parmi d'autres financent notamment un projet de Pro Pulse (un révélateur de talents) en lien avec le Parlement des jeunes et certains établissements secondaires lausannois. En matière de soutien à l'entrepreneuriat, les communes peuvent ainsi être actives. A ce propos, la loi sur le soutien aux activités de la jeunesse (LSAJ), à son article 30, al. 1, permet que « les formations accomplies et les activités d'encadrement exercées dans le cadre d'activités de jeunesse ou d'organisations de

jeunesse peuvent être reconnues comme équivalentes à des stages exigés dans le cursus de la formation professionnelle, en particulier dans le domaine de la santé, du social et de l'enseignement ». Cette loi fournit des pistes aux communes et au canton et celles-ci doivent être reconnues et valorisées.

Cela étant de nombreux commissaires relèvent l'ambiguïté du postulat, celui-ci ciblant uniquement les institutions scolaires dans leurs actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat, alors que la discussion laisse apparaître que des actions sont menées en leur sein, mais aussi en dehors de celles-ci et que le postulant semble aussi intéressé à disposer d'un état des lieux sur ce qui est entrepris à l'extérieur de l'enseignement post-obligatoire. Si le gouvernement produit un rapport sur la base de la demande initiale du postulat concernant les institutions de formation, le parlement n'aura qu'une vision partielle de ce qui se fait effectivement en la matière. Par contre, si la demande du postulant ne concerne pas les institutions de formation, le DFJC n'aura pas de réponses à apporter. Les intentions du postulant doivent être clarifiées et précisées.

Ainsi certains commissaires annoncent que si le postulat ne vise qu'à un recensement des actions en lien avec l'entrepreneuriat dans l'enseignement postobligatoire qui sont déjà menées, à une analyse de certaines d'entre elles, à une comparaison avec ce qui se fait dans d'autres cantons et à une appréciation de la politique mise en place et que le postulant se rallie à cette façon de faire, ils pourraient soutenir un tel postulat. Le postulant accepte cette proposition.

Pour d'autres toutefois, le postulat manque sa cible car le rapport produit ne permettrait pas d'avoir une vision globale en matière de soutien et de sensibilisation à l'entrepreneuriat chez les jeunes, et qu'ainsi il ne répondrait pas aux attentes réelles du postulant. De plus, le travail qui serait exigé (notamment l'analyse inter-cantonale) pour répondre au postulat est considérable et apparaît comme disproportionné par rapport au résultat attendu. Ils ne soutiendront ainsi pas le postulat.

5. VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Grand Conseil de ne pas prendre en considération ce postulat par 4 voix pour, 4 contre et 3 abstentions (avec la voix prépondérante de la présidente).

Rieux, le 25 janvier 2016

La présidente-rapporteuse:
(Signé) *Anne Baehler Bech*